



Berne gouverne contre la volonté du peuple qu'elle prétend servir

Le Département fédéral de la défense (DDPS) rapproche la Suisse de l'OTAN depuis des années, sans jamais consulter le peuple. Le 27 septembre, les Suisses pourront enfin se prononcer.

Urs Maurer-Lambrou

mar. 22 sept. 2026 19 min de lecture

En 1813, un jeune diplomate grec au service du tsar Alexandre Ier arriva dans une Suisse au bord de la guerre civile. Né à Corfou, Ioannis Kapodistrias consacra deux ans à préserver l'unité de la Confédération. Il accomplit ensuite un exploit bien plus durable : lors du Congrès de Vienne, il persuada les puissances européennes que leur intérêt commun exigeait une Suisse perpétuellement neutre. Le 20 novembre 1815, à Paris, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, la Prusse et la Russie

ont signé une déclaration garantissant ce principe. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) y consacre encore aujourd'hui une page, reconnaissant que, sans cela, la Suisse serait bien différente.

Cette garantie a survécu à deux guerres mondiales et à la Guerre froide. Elle est aujourd'hui démantelée, non pas par un vote, mais par un département gouvernemental.

Le 27 septembre 2026, le peuple suisse se prononcera sur l'inscription de la neutralité perpétuelle et armée dans la Constitution. L'initiative interdirait à la Suisse de conclure des alliances militaires et limiterait sa coopération avec les alliances existantes. Elle maintiendrait le pays à l'écart des guerres entre pays tiers et n'autoriserait les sanctions que si elles sont approuvées par l'ONU. En 2027 ou 2028, les électeurs se prononceront sur une hausse de la TVA destinée à financer un vaste programme de réarmement. Ces deux questions semblent distinctes. En réalité, elles ne font qu'une. Les Suisses doivent-ils confier leur argent et leur neutralité au DDPS ?

La réponse est non, dans les deux cas.

Quatre scandales, zéro conséquence

Commençons par RUAG, la société d'armement et de maintenance de la Confédération. Elle incarne parfaitement une entreprise publique qui a échappé au contrôle du ministère dont elle dépend.

En août 2019, un lanceur d'alerte a alerté le DDPS et le conseil d'administration de RUAG au sujet de la vente de chars Leopard. Des chars et des pièces détachées auraient été vendus bien en dessous de leur valeur marchande. Personne n'a enquêté sur ces allégations. Six ans plus tard, en février 2025, le Contrôle fédéral suisse a publié ses conclusions. Il y décrit des soupçons de fraude, une gestion chaotique des stocks et un conseil d'administration qui a surestimé sa propre capacité de surveillance. Il identifie de sérieux indices de comportements pénalement répréhensibles et estime le préjudice à plusieurs dizaines de millions de francs. La Commission de contrôle du Parlement qualifiera par la suite la gestion de l'alerte par le département de « sous-optimale ».

Ces mêmes audits révèlent qu'en 2016, RUAG a acheté 100 chars Leopard 1 d'occasion à l'armée italienne — sans respecter ses propres règles d'autorisation, sans accord documenté du conseil d'administration et sans en informer son propriétaire. Les chars sont restés entreposés en Italie, à l'abri des regards de Berne.

Les audits ont également mis au jour un problème encore plus fondamental : entre 2014 et 2023, RUAG a procédé à **1 140 radiations et 1 319 ajustements d'inventaire** sans le consentement de l'armée. Aucun inventaire physique n'avait jamais été effectué. La Gauche a réclamé la création d'une commission d'enquête parlementaire, une mesure qui n'avait plus été prise à l'encontre de ce département depuis l'affaire des « fiches » en 1989. La majorité de centre-droit a refusé.

À cela s'ajoute l'affaire de la « rançon ». À l'automne 2025, **le groupe Akira a piraté la petite filiale de RUAG en Virginie** (États-Unis). Cette entité assure le soutien des flottes suisses d'avions de chasse F-5 et F/A-18. Environ 24 gigaoctets de données ont été volés. RUAG a payé les criminels, contre l'avis de l'Office fédéral de la cybersécurité. Le DDPS l'apprend, comme tout le monde, en juin 2026, lorsque le président du conseil d'administration évoque le versement d'une « petite somme » sur la radio SRF. En août, le DDPS **a clos son enquête et a blanchi RUAG**. Son raisonnement est le suivant : une entreprise de droit privé décide de telles questions en toute autonomie. Le ministère, critiqué précisément pour avoir manqué à son devoir de surveillance vis-à-vis de RUAG, en conclut donc qu'un paiement de rançon dont il n'a jamais été informé ne le concerne pas.

Le quatrième scandale est le plus coûteux sur le plan stratégique. L'usine de munitions de Thoun approuvait l'armée suisse depuis 1863. En mars 2022, deux semaines après l'invasion russe de l'Ukraine, **RUAG l'a vendue à la société italienne Beretta**, ainsi que l'ensemble de sa division «petit calibre» ; l'acheteur s'était engagé à maintenir le site en activité jusqu'en 2027. Mais en octobre 2024, **Beretta a averti que le site de Thoun n'était plus rentable**. Selon le chef de l'armement lui-même, la réponse du DDPS a consisté à commander davantage de munitions. Le gouvernement a par la suite admis par écrit que le marché suisse était trop petit pour assurer la viabilité de l'usine et a exclu tout rachat. Viola Amherd a reconnu que cette vente apparaissait désormais sous un jour différent, et son successeur, Martin Pfister, l'a depuis qualifiée d'erreur. Un aveu a posteriori ne constitue pas une politique.

La dépendance vis-à-vis des munitions étrangères en cas de crise serait « fatale en termes de politique de sécurité », **a averti Werner Salzmännli**, membre de l'UDC au Conseil des États, en février 2025.

De l'argent suisse, des caisses américaines

RUAG illustre ce qui se passe lorsque Berne ne surveille pas de près sa propre entreprise. Les contrats américains montrent ce qui se passe lorsqu'elle accorde sa confiance à un gouvernement incapable de tenir parole.

En 2020, les électeurs ont approuvé l'achat de nouveaux avions de combat avec 50,1 % des voix, sur la promesse d'une dépense « d'au maximum 6 milliards de francs ». Les responsables affirment que le prix du F-35 est fixé par la loi. Ce n'est pas vrai. Dans le cadre du système américain de ventes militaires à l'étranger (Foreign Military Sales), l'acheteur reçoit des estimations, jamais un prix ferme, et supporte le coût de toute augmentation. Le surcoût est désormais estimé entre 650 millions et 1,3 milliard de francs. Le Conseil fédéral a choisi de ne pas dépasser le plafond. En mars 2026, il a demandé 394 millions supplémentaires au Parlement et achètera une trentaine d'appareils au lieu de trente-six. En septembre, [la Commission de contrôle du Parlement est parvenue à la conclusion](#) que personne au sein du département n'avait voulu tirer les conclusions qui s'imposaient. Il n'y a jamais eu de prix fixe.

Le même scénario s'est produit sur le sol suisse. Le Parlement avait approuvé 120 millions de francs pour les hangars et les bâtiments de Payerne, Emmen et Meiringen, un montant fixé en 2018, avant même que l'avion n'ait été choisi. Le Contrôle fédéral des finances [estime désormais le coût à au moins 200 millions](#), sans compter plus de 50 millions liés à des projets connexes qui ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Et qu'en est-il de l'appareil lui-même ? En avril 2024, le responsable du programme F-35 aux États-Unis a déclaré au Congrès que [seuls 29 % de la flotte américaine étaient pleinement opérationnels](#). Le secrétaire à l'Armée de l'air américaine a qualifié ce chiffre de « peu réjouissant ». Le Government Accountability Office (GAO) [estime le coût total du programme à plus de 2'000 milliards de dollars](#), et son estimation des coûts d'exploitation augmente à chaque nouveau calcul.

Quant à l'achat des Patriot, la situation est encore pire. La Suisse a perdu le contrôle de ses propres paiements à cet égard. Washington a annoncé des retards de livraison que le Conseil fédéral estime désormais entre cinq et sept ans. Berne a gelé ses paiements à l'automne 2025 pour faire pression. En mars 2026, [la SRF a révélé que les Américains s'étaient tout simplement servis dans les fonds du compte suisse dédié au F-35](#), les deux programmes puisant dans le même fonds fiduciaire FMS. Le chef de l'armement n'a évoqué qu'une somme de quelques centaines de millions, Washington lui ayant demandé de ne pas donner plus de détails. Il a qualifié la situation de « sehr unbefriedigend » (très insatisfaisante).

Le Conseil fédéral s'attend désormais à ce que [le coût du système Patriot augmente de moitié](#), passant d'environ 2 à 3 milliards de francs. Il s'agit d'un système dont le taux d'interception réel est contesté depuis la guerre du Golfe, dès lors que [les](#)

auditeurs du Congrès américain ont estimé que les succès revendiqués par l'armée n'étaient pas étayés par des données.

« C'est frustrant quand on impose un gel des paiements et que l'argent finit par être versé quand même. » — Werner Salzmann

Une longue série d'autres échecs

RUAG et les deux programmes américains constituent les cas les plus médiatisés, mais ils ne sont que la partie émergée de l'iceberg dans une liste plus longue d'échecs recensés par le Contrôle fédéral des finances :

- **Les drones Hermes-900.** En 2015, le Parlement a approuvé l'achat de six drones de reconnaissance israéliens pour un peu moins de 300 millions de francs, dont la livraison était prévue en 2019. [Onze ans plus tard](#), ils ne sont toujours pas capables de voler de manière autonome. Ils ne volent que de jour, escortés par des avions pilotés, et leur pleine capacité opérationnelle n'est pas attendue avant 2029.
- **Logistique SAP.** Un système d'un coût de 240 millions a été acheté spécifiquement pour garantir le fonctionnement de l'armée en temps de guerre. Il s'est avéré dépendant de services cloud étrangers et cesse donc de fonctionner dès que le réseau est coupé. Une logistique résiliente en cas de crise [est désormais promise pour 2035 environ](#).
- **SkyView.** Le système de surveillance de l'espace aérien [a vu son coût doubler](#), passant de 155 à 314 millions de francs.
- **Séparation informatique.** Le projet visant à séparer les systèmes civils et militaires de l'armée a coûté environ 116 millions depuis 2016, et 100 millions supplémentaires sont prévus au budget. Les auditeurs [ne peuvent évaluer ses chances de succès](#) « qu'avec des réserves ».

Pris isolément, chacun de ces cas semblerait être un cas isolé. Pris dans leur ensemble, ils brossent le tableau d'une institution incapable de planifier, de négocier ou de contrôler ses fournisseurs.

Le montant total à ce jour	Montant
F-35, écart de prix	de 650 millions à 1,3 milliard de francs
F-35, bâtiments et projets connexes	au moins 130 millions
Patriot, hausse des coûts	jusqu'à environ 1 milliard
SkyView, dépassement de budget	159 millions

RUAG, pertes liées à la fraude	s'élevant à plusieurs dizaines de millions
Total	jusqu'à environ 2,7 milliards de francs

Sans parler des 4,2 milliards alloués aux sept plus grands programmes informatiques du département.

Quotas, DEI et cercle restreint

L'argent ne représente que la moitié du problème. L'autre moitié réside dans les personnes nommées et celles qui les protègent.

La question des quotas. Sous la direction de Viola Amherd, le DDPS s'était fixé pour objectif de faire passer la proportion de femmes dans les forces armées d'environ 1,6 % – soit [quelque 2 300 femmes](#) – à 10 % d'ici 2030, et avait mis en place une unité dédiée, « [Les femmes dans les forces armées et la diversité](#) ». Son successeur, Martin Pfister, maintient le cap. Le département parle de « chiffres cibles », et non de quotas. Cela revient au même. Un objectif chiffré, une fois appliqué au recrutement et aux promotions, prédétermine le résultat avant même que les candidats ne soient évalués et relègue les qualifications au second plan. On peut défendre cette approche. Mais il faut tout de même l'appeler par son nom. Et pour l'instant, elle ne fonctionne même pas. En octobre 2025, 20 Minuten a constaté que la proportion de femmes stagnait.

Duca Widmer : le quota en action. Ingénieure en chimie, spécialiste de la dépollution environnementale et élue du PDC – le parti de la ministre – depuis [seize ans au Grand Conseil tessinois](#), Monica Duca Widmer n'avait aucune expérience dans le secteur de la défense lorsque Viola Amherd l'a [nommée en 2019 à la présidence de la BGRB](#), la holding chargée de la restructuration de RUAG. En 2023, elle a rejoint le conseil d'administration de RUAG MRO. Lorsque son nom a été proposé pour la présidence en 2024, le Blick a résumé l'argument en sa faveur en une seule phrase : c'est une femme. L'argument contre elle était qu'elle était déjà à la tête de RUAG depuis des années sans avoir mis de l'ordre dans l'organisation. En 2025, elle a fait partie des trois administrateurs auxquels le Conseil fédéral n'a accordé qu'une décharge conditionnelle dans l'affaire de fraude, et elle ne s'est pas représentée aux élections. Il en allait de même pour Sibylle Minder Hochreutener, une universitaire sans lien avec la défense ni aucun parti politique, dont le cas montre qu'au sein du conseil d'administration de RUAG, l'expertise sectorielle n'était tout simplement pas requise.

Nicolas Perrin a présidé RUAG MRO depuis sa création en 2020, après avoir été nommé sur recommandation de Viola Amherd elle-même. Il est le beau-frère de Brigitte Hauser-Süess, collaboratrice personnelle de longue date et proche confidente de la ministre. À l'été 2023, il a publiquement défendu la ministre dans l'affaire des « Leopard », affirmant que RUAG avait signé le contrat de son propre chef et ne l'en avait informée qu'après coup. [Son départ a été annoncé le 20 février 2024](#), le jour même où le Tribunal fédéral des finances a publié ses premières conclusions sur les contrats relatifs aux chars. Aucune raison n'a été avancée, et il est resté en fonction pendant encore dix mois.

Au-delà des quotas : le réseau. Pälvi Pulli, d'origine finlandaise, a gravi les échelons du département de la politique de sécurité du DDPS en six ans. Responsable de la politique de sécurité en 2018, ambassadrice en 2019, puis [secrétaire d'État adjointe en 2024](#). C'est sous sa direction qu'ont été rédigés le Rapport sur la politique de sécurité de 2021, son supplément de 2022 et la Stratégie de 2026 – les documents qui ont jeté les bases d'un resserrement des liens avec l'OTAN. Bien qu'elle fût la favorite de Viola Amherd pour diriger le nouveau SEPOS, elle a finalement été écartée, son profil étant jugé « [trop internationaliste](#) » au sein même du département. Trop internationaliste pour diriger le secrétariat, mais pas pour rédiger sa doctrine. En juillet 2026, elle a quitté le DDPS « d'un commun accord », avec une indemnité de départ équivalente à huit mois de salaire. Un livre publié cette année fait également des allégations sur sa vie privée. Il a été retiré des librairies suite à l'intervention de son avocat ; Pälvi Pulli rejette ces allégations, et nous ne les répétons pas ici.

Deux approches sont en jeu : d'une part, des objectifs chiffrés, et d'autre part, le cloisonnement d'une petite élite. Et cette dernière ne connaît pas de distinction de genre, comme en témoignent les fiascos du F-35 et de RUAG. Aucune de ces explications n'en excuse l'autre. Le seul critère devrait être la compétence. Les véritables échecs du DDPS – la fraude, les chars, le rapport dissimulé – découlent d'une chaîne de commandement défailante, et non du genre de ceux qui la composent.

Les conséquences, lorsqu'il y en a eu, sont restées minimales. En 2025, trois directeurs n'ont bénéficié que d'une libération conditionnelle et ne se sont pas représentés aux élections. Le ministre, le chef des forces armées et le chef des services de renseignement ont tous quitté leurs fonctions à quelques semaines d'intervalle, bien qu'aucun de ces départs n'ait été officiellement lié à RUAG. Personne n'a été publiquement appelé à rendre des comptes. Dans un petit pays, ceux qui nomment, supervisent et excusent ne font bien trop souvent qu'un.

Qui a autorisé tout cela ?

La réponse du Conseil fédéral à tout cela repose sur une distinction : la loi sur la neutralité, qu'il affirme n'avoir jamais enfreinte, et la politique de neutralité, qu'il est libre d'ajuster comme bon lui semble. Cette distinction n'est qu'une manœuvre. Ce que les grandes puissances ont garanti en 1815, c'est une neutralité perpétuelle, et non une neutralité respectée quand cela arrange et suspendue dès que la pression de Bruxelles et de Washington s'intensifie. Une neutralité qu'un ministère peut adapter n'est pas perpétuelle. Si un gouvernement estime que cet engagement ne sert plus les intérêts du pays, la conduite honnête consiste à le dire et à demander au peuple de libérer le pays de cet engagement. Personne n'a voulu le faire.

Entre-temps, le département n'est pas resté inactif. Il a envoyé des troupes à des exercices en Pologne et en Bulgarie, adopté les normes d'interopérabilité de l'OTAN et créé un nouveau Secrétariat d'État à la politique de sécurité. Rien de tout cela n'a jamais fait l'objet d'un vote. Parmi les premiers pays contre lesquels la Suisse a imposé des sanctions figurait justement celui dont l'envoyé avait obtenu sa neutralité.

Il existe un document où la réflexion du département a été consignée par écrit. Au cours de l'été 2024, le DFAE a rédigé une contre-proposition directe à l'initiative sur la neutralité. Il ne s'agissait pas d'une simple formalité. Elle maintenait la neutralité perpétuelle et armée, confirmait la renonciation aux alliances militaires et la limitation de la coopération, et ne supprimait que les dispositions relatives aux sanctions. Les deux camps auraient pu s'en accommoder. [Des documents internes obtenus par le Blick](#) en vertu de la loi sur la transparence montrent comment le Secrétariat à la politique de sécurité du DDPS a réagi. Il a averti que la contre-proposition entraînerait « un changement de cap clair et une restriction significative des possibilités de coopération ». Ignazio Cassis s'est imposé au Conseil fédéral, tandis que Guy Parmelin, partisan d'une contre-proposition, a échoué.

Relisez bien cela. Un département fédéral s'est opposé à l'inscription de la neutralité armée dans la Constitution, non pas parce qu'elle serait illégale, imprudente ou trop coûteuse, mais parce qu'elle lui lierait les mains.

Certains observateurs proches du Département fédéral de l'intérieur vont encore plus loin. Dans [Das NATO-Netzwerk in der Schweiz](#), publié en août 2026, Rafael Lutz cite l'ancien ministre de la Défense Ueli Maurer, qui évoque une vague de purges. Un ancien responsable de la formation au sein des services de renseignement affirme que nombre de ses anciens collègues sont désormais prêts à

sacrifier la Suisse au nom de l'intégration à l'OTAN. Le DDPS nie tout filtrage politique dans les promotions. Il le ferait de toute façon, et aucun document ne prouvera sans doute jamais le contraire.

Le projet de loi arrive

Fort de cette évaluation, le Conseil fédéral réclame bien plus d'argent. Dans son message du 12 août 2026, il demande 24 milliards de francs, entièrement destinés à l'armement. Le frein à l'endettement interdisant les emprunts ordinaires, le gouvernement s'est tourné vers la TVA. Le projet mis en consultation prévoyait une augmentation de 0,8 point sur dix ans. La version finale propose une hausse de 0,5 point sur douze ans, avec un fonds d'armement autorisé à emprunter jusqu'à 6 milliards de francs. Le montant cité est inférieur et la durée plus longue, mais le mécanisme reste le même : une taxe à la consommation, payée sur chaque achat, quel que soit le revenu de l'acheteur.

Les sondages d'opinion suggèrent que la population rejetterait cette mesure. Le Centre soutient la hausse, tandis que le PLR et l'UDC s'y opposent. En septembre, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États a rejeté la proposition du gouvernement par huit voix contre trois. En collaboration avec la Commission des finances, elle propose désormais d'augmenter la TVA de seulement 0,2 point de pourcentage et de combler le déficit par des emprunts – jusqu'à 6 milliards dans la version de la Commission des finances et jusqu'à 12 milliards dans celle de la Commission de la politique de sécurité. Le fonds recevrait également 500 millions par an provenant de crédits non utilisés et serait en vigueur jusqu'en 2045.

Il convient de noter que ce que personne ne conteste dans ce compromis, c'est le fonds lui-même. Une augmentation de la TVA nécessite un amendement constitutionnel et sera donc automatiquement soumise à un référendum, au plus tôt en juin 2027. La loi sur le fonds, en revanche, ne le nécessite pas. Il s'agit d'une loi ordinaire, soumise à référendum uniquement si 50 000 citoyens recueillent des signatures. Et si la taxe échoue, rapporte l'ATS, le fonds reste en place. Lorsque la taxe s'est avérée impopulaire, la réponse n'a pas été de la défendre, mais de trouver des moyens de contourner ceux qui auraient dû la payer.

Deux référendums, deux réponses

Rien de tout cela ne signifie que la Suisse n'a pas besoin d'une armée. Elle a besoin d'une armée qui fonctionne.

Commençons par ce qui ne coûte rien. Washington a montré à deux reprises qu'il ne respectait pas ses propres engagements. Suspendons les paiements pour les deux programmes américains. Exigeons par écrit les prix et les dates de livraison, dans un délai défini. Si le système des ventes militaires à l'étranger (Foreign Military Sales) ne peut les fournir, que Washington le déclare publiquement, et que le Parlement décide ouvertement si la Suisse souhaite toujours acheter dans ces conditions. C'est le débat que personne n'a eu en 2021.

Vient ensuite la question de l'argent. La réponse est « non », sous toutes les formes proposées – que ce soit par la fiscalité, le budget ou l'emprunt. Un département qui, depuis quinze ans, est incapable de rendre compte de ce qu'il possède, que le Parlement a refusé de contrôler par le biais d'une commission d'enquête, et dont le nouveau ministre n'a pas encore montré qu'il remettrait en cause le système dont il a hérité, ne doit plus recevoir aucun financement. Aucune somme d'argent n'a jamais résolu un problème de cette nature.

Et le 27 septembre, votez « oui ». Non pas parce que l'initiative est habilement rédigée – car ce n'est pas le cas – et que le Conseil fédéral a raison de dire qu'une partie de son contenu ne fait que réitérer le droit en vigueur. Votez « oui » parce que l'alternative laisse la question là où elle en est depuis trente ans : au sein du département, décidée par des fonctionnaires que personne ne peut révoquer. Si le Parlement souhaite une réponse différente plus tard, il pourra venir la demander.

Quant à l'argent, pas un franc de plus tant que le ministère n'aura pas prouvé qu'il est capable de rendre compte de ce dont il dispose. Sur la neutralité, OUI. Ce qui a été garanti à Paris en 1815 ne doit pas être abandonné par Berne.

ÉTIQUETTES DE L'ARTICLE:

Analyse Suisse L'OTAN